

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 6 juillet 2012**

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. LECUYER, M. ROSSIGNOL, M. GEOFFROY, Mme PORCHER, M. ROY,  
Mme GRONBORG, M. GUILBERT, Mme LIMA, M. CORONER formant la majorité des  
membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEAL (procuration à Mme LIMA)  
M. MONCHATRE (procuration à M. ROSSIGNOL)  
M. CANAUD (procuration à M. BELLANGER)  
M. MARGUERIN  
M. LE BRAS

Secrétaire : Mme LIMA

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2012 est adopté par l'ensemble des membres du conseil.

**1) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE DU  
MARAIS**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2012, il a été autorisé à lancer le marché concernant le projet d'aménagement sécuritaire de la rue du Marais. Ce dernier a été lancé le vendredi 1<sup>er</sup> juin pour une réponse attendue le samedi 23 juin 2012.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT TTC
EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS IDF/CENTRE	18 rue du Président KENNEDY BP 70074 – 28112 LUCE CEDEX	58 227,14 €
MAISIÈRE	11 rue du 19 Mars 1962 28630 LE COUDRAY	64 295,15 €
TOUZET	14 rue de la Taye BP 122 28113 LUCÉ Cedex	57 366,50 €

Monsieur le Maire présente les résultats de l'analyse des offres confiée au cabinet DIF CONCEPTION.

Il rappelle que les critères d'attribution étaient les suivants :

- Valeur technique 40 %
- Prix : 60 %

Le cabinet DIF CONCEPTION propose de retenir l'offre de la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 48 684,90, € HT soit 58 227,14 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

La somme nécessaire sera prélevée en section d'investissement sur l'article « 2152 – Installations de voirie » sur les crédits prévus au Budget Primitif 2012.

## **2) DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT MEVOISINS-YERMENONVILLE**

L'Association Foncière ayant cessé toute activité, de ce fait, le maintien de son existence juridique ne revêt plus d'utilité. Les membres du bureau de l'Association Foncière, lors de sa réunion du 8 juin 2012, ont décidé la dissolution de cette association et le transfert de l'actif et du passif à la commune de Mévoisins.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette dissolution et la reprise de l'actif et du passif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la décision du bureau de l'Association Foncière concernant sa dissolution et de prendre en charge son actif et son passif.

## **3) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

## **4) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle que le SIRMATCOM a souhaité que les containers à déchets verts ainsi que le container à verre situé le long de la ligne SNCF soient déplacés étant implantés à proximité d'une ligne haute tension. Le Conseil Municipal propose de déplacer le container près du terrain de foot et les containers à déchets verts près de la station d'épuration. Madame Ann GRONBORG en informera le SIRMATCOM et une information sera diffusée aux habitants de Mévoisins.

D'autre part, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par trois familles résidant rue de Chimay. Elles demandent la création d'un nouvel arrêt de bus pour les enfants scolarisés au collège de Maintenon. Il précise en avoir parlé à madame la Présidente du Syndicat du RPI qui lui a précisé que seulement deux arrêts sont prévus par commune qui sont déjà opérationnels sur Mévoisins. Le Conseil Municipal ne souhaite pas changer le lieu des arrêts et demande à Monsieur le Maire de répondre en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.

Pour extrait,

En Mairie, le 12 juillet 2012

Le Maire,

Christian BELLANGER